SOUS-PREFECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SEEBA CH 7 DEC. 2023

67160

Tel.: 03 88 94 74 MAGUENAU-WISSEMBOURG
Fax: 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er décembre 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire



<u>Présents</u>: Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Dominique

<u>Absents excusés:</u> Michel LINGER (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Pia CLAUSS (donne pouvoir à Vincent FRISON), Bruno ROTT (donne pouvoir à David GIROLT), Matthieu SAUM (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction: 19

SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, David GIROLT, Marlyse STAUB.

Présents: 14

OBJET:

3. TRAVAUX - DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

3.1 CREATION D'UN POLE SPORTIF ET PAYSAGER : Location de bâtiments modulaires

Dans le cadre de la création d'un pôle sportif et paysager, il était nécessaire de mettre en place un club-house et des vestiaires pour compléter les installations sportives réalisées.

Ces équipements sont constitués de bâtiments modulaires qui seront loués et mis à dispositions des usagers. La location de ces bâtiments modulaires a été faite via un marché public de fourniture signé le 18 août 2023. C'est l'entreprise COUGNAUD qui a été retenue pour un montant global de 74 723,52 € HT.

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des dispositions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-22 du même code précité.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après information,

- PREND ACTE des informations données,
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire

Michel LOM

Le secrétaire de séance Vincent FRISON

Délibération rendue exécutoire Vu la réception en Sous-Préfecture Vu la publication

